


## DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES

### Au cahier des charges de l'IGP Abricot des Baronnie

**Organisme de Défense et de Gestion :**

**Syndicat de Valorisation de l'Abricot des Baronnie**

26110 Saint-Sauveur-Gouvernet

INDICE	DATE	EVOLUTIONS	VALIDATION
0	21/01/2022	Création du document	<i>Le Directeur :</i> François LUQUET 

**Organisme certificateur : QUALISUD**

Siège social : QUALISUD - 2 Allée Brisebois - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE

Adresse administrative : 1017 route de Pau - 40 800 AIRE SUR L'ADOUR

Tel : 05 58 06 15 21 - Fax : 05 58 75 13 36 - e-mail : [contact@qualisud.fr](mailto:contact@qualisud.fr)

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. APPLICATION.....</b>	<b>4</b>
1.1. CATEGORIES D’OPERATEURS.....	4
1.2. REPARTITION DES POINTS DE CONTROLE ET DOCUMENTS A TENIR PAR LES OPERATEURS :.....	4
1.3. OBLIGATIONS DECLARATIVES .....	6
<b>2. MODALITES D’HABILITATION DES OPERATEURS.....</b>	<b>6</b>
2.1. IDENTIFICATION DES OPERATEURS.....	6
2.2. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES EN VUE DE L’HABILITATION .....	7
2.3. MAINTIEN DE L’HABILITATION : ABSENCE DE PRODUCTION / COMMERCIALISATION PENDANT UN DELAI DONNE .....	7
<b>3. MODALITES D’EVALUATION DE L’ODG .....</b>	<b>8</b>
<b>4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES .....</b>	<b>8</b>
4.1. REPARTITION DES CONTROLES INTERNES ET EXTERNES .....	8
4.2. METHODES DE CONTROLE .....	9
4.2.1. <i>Production des abricots</i> .....	10
4.2.2. <i>Tri, calibrage et conditionnement des abricots</i> .....	14
<b>5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES .....</b>	<b>18</b>
5.1. PRODUCTION DES ABRICOTS .....	19
5.2. TRI, CALIBRAGE ET CONDITIONNEMENT DES ABRICOTS.....	24
5.3. ODG .....	29

## INTRODUCTION

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques sont associées au cahier des charges de l'IGP Abricot des Baronniees dont l'Organisme de Défense et de Gestion est le Syndicat de Valorisation de l'Abricot des Baronniees - 26110 Saint-Sauveur-Gouvernet.

Ces dispositions de contrôle spécifiques associées aux Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur (voir [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)) composent le plan de contrôle du SIQO.

QUALISUD réalise la certification du SIQO selon les modalités définies dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, dans le cadre de la circulaire de l'INAO relative à la délégation de tâches aux organismes de contrôles agréés, dans le respect de la norme NF EN ISO 17065 et de la circulaire de l'INAO précisant les points d'interprétation de la norme 17065 au regard des SIQO et selon les modalités précisées dans les dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur.

Le non-respect des exigences du cahier des charges ou du présent plan de contrôle par les opérateurs ou l'ODG, entraînant un manquement (appelé aussi non-conformité), amènera QUALISUD à décider de suites pouvant aller jusqu'au retrait du bénéfice de la certification. Les modalités des suites données aux manquements sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur, complétées par le chapitre §5 du présent document.

Ces dispositions de contrôle spécifiques :

- ✓ Définissent les catégories d'opérateurs et les activités et établissent les points à contrôler spécifiques s'y afférant ; dans l'ensemble du document les points principaux à contrôler figurent en caractères gras.
- ✓ Décrivent les modalités de contrôle des conditions de production chez les opérateurs habilités et des caractéristiques des produits spécifiques, rappellent les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, rappellent les contrôles internes réalisés par l'ODG et précisent les contrôles externes réalisés par QUALISUD ;
- ✓ Détaillent le répertoire des suites données aux manquements spécifiques constatés lors des contrôles, en sus de celles déjà décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB.

Ce document est susceptible d'évoluer. Toute modification doit être approuvée par l'INAO préalablement à son entrée en vigueur.

## 1. APPLICATION

### 1.1. Catégories d'opérateurs

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques concernent les opérateurs de l'IGP Abricot des Baronniees dont l'Organisme de Défense et de Gestion est le Syndicat de Valorisation de l'Abricot des Baronniees.

Les opérateurs de la filière sont répartis dans les catégories suivantes :

- **Producteurs d'abricots**
- **Producteurs - conditionneurs** (producteurs d'abricots, activités de tri, calibrage et/ou conditionnement)
- **Conditionneurs** (activités de tri, calibrage et/ou conditionnement)

### 1.2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs :

Le tableau suivant présente pour chaque catégorie d'opérateur, l'ensemble des points à contrôler pour l'opérateur ainsi que les documents à tenir par l'opérateur en vue d'assurer l'enregistrement et le suivi de toutes les opérations intervenues au cours de la vie du produit (liste indicative et non exhaustive).

Les principaux points à contrôler sont identifiés en **Gras** ;

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf	Libellé	
Producteur  Producteur conditionneur (partie production)	<b>P001</b>	<b>Appartenance à l'aire géographique</b>	- Document d'identification - Cahier de culture - Facture d'achat des plants - Inventaire verger - Déclaration PAC - Cahier de récolte - Bons d'apports - Déclaration de récolte - Fiche d'identification des lots - Déclaration de non-intention de production - Déclaration de reprise d'activité
	P002	Altitude des parcelles	
	<b>P003</b>	<b>Variétés</b>	
	P004	Densité de plantation	
	P005	Entrée en production	
	P007	Taille annuelle	
	P008	Entretien des sols	
	P009	Désherbage des sols	
	P010	Couverture hivernale des sols	
	P011	Fertilisation	
	P012	Surface en infrastructures agro-écologiques	
	P013	Nichoirs	
	<b>P014</b>	<b>Couleur de fond à la récolte</b>	
	P015	Contenants de récolte	
	P016	Rendement	
	P017	Identification du lot	
	P018	Identification des fruits issus de variétés pollinisatrices	
	P019	Déclaration de récolte récapitulative	
	P034	Déclaration préalable de non-intention de production et déclaration préalable de reprise d'activité	

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf	Libellé	
Conditionneur  Producteur conditionneur (partie tri, calibrage et/ou conditionnement)	<b>P003</b>	<b>Variétés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document d'identification</li> <li>- Bons d'apport</li> <li>- Fiche d'identification des lots</li> <li>- Enregistrement des températures en chambre froide</li> <li>- Procédure d'agrèage</li> <li>- Fiche d'agrèage</li> <li>- Procédure de calibrage</li> <li>- Cahier de récolte des producteurs-conditionneurs</li> <li>- Bons de réception en station</li> <li>- Registre des entrées</li> <li>- Registre des sorties</li> <li>- Etiquettes</li> <li>- Déclaration de commercialisation</li> </ul>
	P017	Identification du lot	
	P020	Délai de mise en chambre froide	
	P021	Température en chambre froide	
	P022	Délai de commercialisation sans passage en chambre froide (commercialisation aux consommateurs)	
	P023	Origine des fruits	
	P024	Couleur de fond à l'expédition	
	<b>P025</b>	<b>Pourcentage de surimpression</b>	
	P026	Calibres	
	P027	Catégories de fruits	
	<b>P028</b>	<b>Délai entre la récolte et l'expédition finale</b>	
	<b>P029</b>	<b>Teneur en sucre à l'expédition</b>	
	P030	Types de conditionnements	
	P031	Etiquetage	
	P032	Registre d'entrée et de sortie	
	P033	Déclaration récapitulative de commercialisation	
P034	Déclaration préalable de non-intention de production et déclaration préalable de reprise d'activité		

La durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles est de 5 ans (si non précisé dans le cahier des charges).

### 1.3. Obligations déclaratives

Les types et contenus des documents sont définis dans le cahier des charges

TYPE DE DOCUMENT	DATE LIMITE DE TRANSMISSION A ODG pour l'année de récolte concernée
Document d'identification	1 <sup>er</sup> avril*
Déclaration préalable de non-intention de production	1 <sup>er</sup> avril
Déclaration préalable de reprise d'activité	1 <sup>er</sup> avril
Déclaration de récolte récapitulative	30 septembre
Déclaration récapitulative de commercialisation	30 septembre

*\*Pour les cas particuliers de création de structure, de reprise ou d'achat après le 1<sup>er</sup> avril, les dossiers devront être accompagnés de justificatifs démontrant l'impossibilité de s'identifier avant la date butoir. La production de la campagne concernée ne pourra être revendiquée en IGP que si l'OC estime que la date de dépôt permet la réalisation du contrôle d'habilitation et le prononcé de l'habilitation avant le début de la récolte.*

*Tout dépôt de demande d'identification au-delà de la date butoir prévue non justifié fera l'objet d'un contrôle d'habilitation dans le respect du SVA mais la production ne pourra être revendiquée en IGP qu'à partir de l'année (ou campagne) suivante.*

## 2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

### 2.1. Identification des opérateurs

Les modalités d'identification des opérateurs, de traitement des documents d'identification par l'ODG ainsi que de constitution de la liste des opérateurs identifiés sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB.

## 2.2. Mise en œuvre des contrôles en vue de l'habilitation

Les modalités prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB sont complétées de la manière suivante :

Catégorie d'opérateur	Modalité (sur site / documentaire)	Contrôle documentaire en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG)	Contrôle sur site en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG)	Lorsque le contrôle documentaire doit être suivi d'un contrôle sur site : Délai de réalisation (en mois)
Producteur	Sur site	-	ODG	-
Producteur-conditionneur	Sur site	-	ODG	-
Conditionneur	Sur site	-	QUALISUD	-

Les points à contrôler pour l'habilitation des opérateurs ainsi que les méthodes de contrôle sont précisées au §4.2.

## 2.3. Maintien de l'habilitation : Absence de production / commercialisation pendant un délai donné

Tout opérateur ne produisant et/ou ne commercialisant pas/ d'abricots pour l'IGP pendant 3 années consécutives sera susceptible d'être retiré de la liste des opérateurs habilités.

L'OC informera l'opérateur du retrait de son habilitation faisant suite à l'absence de production et /ou commercialisation en IGP sur les 3 dernières années.

L'opérateur disposera d'un délai de 15 jours ouvrés pour faire valoir ses observations.

A l'issue de ce délai, l'opérateur sera retiré de la liste des opérateurs habilités.

Il ne pourra plus produire et/ou commercialiser des produits en IGP sauf à faire l'objet d'une nouvelle procédure d'habilitation.

La mise à jour de la liste des opérateurs habilités sera faite sur la base des informations transmises annuellement à QUALISUD par l'ODG.

La liste des opérateurs habilités sera mise à jour par QUALISUD et sera communiquée à l'ODG et à l'INAO conformément aux procédures en vigueur.

### 3. MODALITES D’EVALUATION DE L’ODG

Les modalités d’évaluation de l’ODG sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des SIQO hors AB et sont complétées de la manière suivante :

Numéro	Thématique	Points à évaluer au cours de l’évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l’évaluation de suivi
P003	Variétés	<p align="center"><b>Documentaire</b></p> <p align="center"><i>Vérification de la présence d’une procédure de sélection des variétés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de sélection des variétés</li> </ul>	<p align="center"><b>Documentaire</b></p> <p align="center"><i>Vérification de la tenue à jour de la procédure de sélection des variétés et de son application</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de sélection des variétés</li> </ul>

La durée minimale de conservation par l’ODG des documents relatifs au contrôle interne est de cinq ans, sans préjudice de la réglementation en vigueur.

### 4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES

#### 4.1. Répartition des contrôles internes et externes

Les contrôles de suivi du cahier des charges sont répartis entre le contrôle interne et le contrôle externe selon les fréquences suivantes :

Libellé de l’activité/opérateur/type de contrôle	Fréquence minimale de contrôle interne	Fréquence minimale de contrôle externe
<b>Producteur</b>	1 contrôle par producteur actif* par an	20% des producteurs actifs* par an
<b>Producteur-conditionneur</b>	1 contrôle par producteur-conditionneur actif* par an	50% des producteurs-conditionneurs actifs* par an
<b>Conditionneur</b>	1 contrôle par conditionneurs actifs* par an	1 contrôle par conditionneurs actifs* par an

(\*) Ces fréquences sont calculées sur la base du nombre d’opérateurs actifs, c’est-à-dire du nombre d’opérateurs habilités dans la catégorie au 1<sup>er</sup> janvier de l’année civile déduction faite du nombre d’opérateurs ayant déposé une déclaration de non-intention de production ou de tri, calibrage, conditionnement pour l’année concernée.

La période de référence est l’année civile.

Au minimum 10% des contrôles externes sont réalisés sans préavis. Pour les autres contrôles externes, un préavis de 14 jours maximum pourra être donné.



CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 9 sur 29

## 4.2. Méthodes de contrôle

Les méthodes de contrôles mises en œuvre pour chaque point de contrôle précisé au §1 sont détaillées dans le tableau suivant.

#### 4.2.1. Production des abricots

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez les producteurs et les producteurs conditionneurs</b>				
P001	Appartenance géographique à l'aire	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de la localisation des unités culturales dans l'aire géographique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Document d'identification</li> <li>- Cahier de culture</li> <li>- inventaire verger</li> </ul>	Tenue à jour du document d'identification et de l'inventaire verger	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de la localisation des unités culturales dans l'aire géographique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Document d'identification</li> <li>- Cahier de culture</li> <li>- inventaire verger</li> </ul>
P002	Altitude des parcelles	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de l'altitude des parcelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire verger</li> </ul>	Tenue à jour de l'inventaire verger	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de l'altitude des parcelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire verger</li> </ul>
P003	Variétés	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification que les variétés implantées sont autorisées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facture d'achat des plants / Inventaire verger</li> <li>- Document d'identification</li> <li>- Cahier de culture</li> </ul>	<p>Enregistrement de la variété Conservation des factures d'achats des plants le cas échéant</p>	<p><b>Documentaire et visuel</b> <i>Vérification que les variétés implantées sont autorisées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facture d'achat des plants / Inventaire verger</li> <li>- Document d'identification</li> <li>- Cahier de culture</li> </ul>
P004	Densité de plantation	<p><b>Documentaire et par mesure</b> <i>Vérification du nombre d'arbres par hectare</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire verger</li> <li>- Cahier de culture</li> </ul>	Enregistrement du nombre d'arbres implantés par unité culturale dans le cahier de culture	<p><b>Documentaire et par mesure</b> <i>Vérification du nombre d'arbres par hectare</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire verger</li> <li>- Cahier de culture</li> </ul>

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P005	Entrée en production	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de l'âge des abricotiers en production pour l'IGP</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire verger</li> <li>- Cahier de culture</li> </ul>	Enregistrement de la date de plantation dans le cahier de culture	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de l'âge des abricotiers en production pour l'IGP</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire verger</li> <li>- Cahier de culture</li> </ul>
P007	Taille annuelle	Sans objet	Enregistrement de la période de taille	<p><b>Visuel et documentaire</b> <i>Vérification de la réalisation d'une taille annuelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier de culture</li> </ul>
P008	Entretien des sols	Sans objet	Enregistrement des opérations d'entretien du sol	<p><b>Visuel et documentaire</b> <i>Vérification de l'entretien annuel du couvert végétal en verger enherbé et du travail du sol au moins une fois par an en verger non enherbé.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier de culture</li> </ul>
P009	Désherbage des sols	Sans objet	Enregistrement des opérations de désherbage chimique réalisées	<p><b>Visuel et documentaire</b> <i>En cas de désherbage chimique, vérification de la proportion de surface concernée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier de culture</li> </ul>
P010	Couverture hivernale des sols	Sans objet	Enregistrement des opérations de travail du sol	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de la couverture hivernale des sols et de l'absence de travail du sol pendant la période définie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier de culture</li> </ul>

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P011	Fertilisation	Sans objet	Enregistrement des apports d'azote (dates et quantités)	<b>Documentaire</b> <i>Vérification de la quantité d'azote apportée ainsi que de son fractionnement</i> - Cahier de culture
P012	Surface en infrastructures agro-écologiques	<b>Documentaire</b> <i>Vérification du pourcentage de surface en infrastructures agro-écologiques</i> - Déclaration PAC	Conservation d'une copie de la déclaration PAC	<b>Documentaire</b> <i>Vérification du pourcentage de surface en infrastructures agro-écologiques</i> - Déclaration PAC
P013	Nichoirs	<b>Visuel</b> <i>Vérification de la présence de nichoirs en fonction de la surface</i>		<b>Visuel</b> <i>Vérification de la présence de nichoirs en fonction de la surface</i>
P014	Couleur de fond à la récolte	Sans objet	Enregistrement de la couleur de fond par lot récolté	<b>Visuel et documentaire</b> <i>Vérification que la récolte est réalisée lorsque la couleur de maturité de la variété est atteinte</i> - Cahier de récolte
P015	Contenants de récolte	<b>Visuel</b> <i>Vérification des contenants de récolte</i>		<b>Visuel</b> <i>Vérification des contenants de récolte</i>
P016	Rendement	Sans objet	Enregistrement des rendements	<b>Documentaire</b> <i>Vérification du rendement total brut verger moyen de l'exploitation</i> - Cahier de récolte - Bons d'apport - Déclaration de récolte



CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES		Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP ABRICOT DES BARONNIES		Indice n°0	Page 13 sur 29

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P017	Identification du lot	Sans objet	Enregistrement de l'identification des lots	<b>Visuel et documentaire</b> <i>Vérification de l'identification et de la traçabilité des lots</i> - Fiche d'identification des lots
P018	Identification des fruits issus de variétés pollinisatrices	Sans objet	Enregistrement de l'identification des lots	<b>Visuel et documentaire</b> <i>Vérification de l'identification spécifique des fruits issus de variétés pollinisatrices et de leur écartement de l'IGP</i> - Fiche d'identification des lots
P019	Déclaration de récolte récapitulative	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives		
P034	Déclaration préalable de non-intention de production et déclaration préalable de reprise d'activité	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives		

#### 4.2.2. Tri, calibrage et conditionnement des abricots

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez les producteurs-conditionneurs et les conditionneurs</b>				
P003	Variétés	Sans objet		<p><b>Visuel et documentaire</b> <i>Vérification de la conformité des variétés identifiées en IGP</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bons d'apport</li> <li>- Fiche d'identification des lots</li> </ul>
P017	Identification du lot	Sans objet	Enregistrement de l'identification des lots	<p><b>Visuel et documentaire</b> <i>Vérification de l'identification et de la traçabilité des lots</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche d'identification des lots</li> </ul>
P020	Délai de mise en chambre froide	Sans objet	Enregistrement des heures de mise en chambre froide et conservation des bons d'apport	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification du délai de mise en chambre froide après récolte</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bons d'apport</li> <li>- Document de suivi des lots</li> </ul>
P021	Température en chambre froide	Sans objet		<p><b>Par mesure</b> <i>Vérification de la température des chambres froides</i></p>

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P022	Délai de commercialisation sans passage en chambre froide (commercialisation aux consommateurs)	Sans objet	Conservation des bons de réception Enregistrement de la date de commercialisation	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>En cas de -commercialisation aux consommateurs, vérification du délai de commercialisation après récolte en l'absence de passage en chambre froide</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bons de réception</li> <li>- Cahier de récolte</li> <li>- Registres entrées sorties</li> </ul>
P023	Origine des fruits	Sans objet	Conservation des bons de réception	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification que les fruits proviennent de producteurs habilités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bons de réception</li> </ul>
P024	Couleur de fond à l'expédition	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification de la procédure d'agrèage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure d'agrèage</li> </ul>	Présence d'une procédure de triage et d'agrèage et enregistrement pour chaque lot	<p><b>Documentaire et visuel</b></p> <p><i>Vérification de la présence de la procédure et des fiches d'agrèage et de la couleur de fond des abricots</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure d'agrèage</li> <li>- Fiche d'agrèage</li> </ul>
P025	<b>Pourcentage de sur-impression</b>	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification de la procédure d'agrèage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure d'agrèage</li> </ul>	Vérification de la présence d'une procédure de triage et d'agrèage et enregistrement pour chaque lot	<p><b>Documentaire et visuel</b></p> <p><i>Vérification de la présence de la procédure et des fiches d'agrèage et de la surimpression</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure d'agrèage</li> <li>- Fiche d'agrèage</li> </ul>



CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES		Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP ABRICOT DES BARONNIES		Indice n°0	Page 16 sur 29

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P026	Calibres	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de la procédure de calibrage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de calibrage</li> </ul>	Vérification de la présence, présence d'une procédure de calibrage	<p><b>Documentaire et visuel</b> <i>Vérification de la présence de la procédure de calibrage et de la réalisation du calibrage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de calibrage</li> </ul>
P027	Catégories de fruits	Sans Objet		<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification des catégories de fruits commercialisées en IGP sur les étiquettes et les conditionnements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etiquettes</li> </ul>
P028	Délai entre la récolte et l'expédition finale	Sans Objet	<p>Enregistrement des dates d'expédition des lots. En station, conservation des bons de réception</p>	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification du délai récolte – expédition grâce à la traçabilité en place</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier de récolte des producteurs-conditionneurs</li> <li>- Bons de réception</li> <li>- Registre des entrées</li> <li>- Registre des sorties</li> </ul>
P029	Teneur en sucre à l'expédition	Sans Objet	Enregistrement des mesures du taux de sucre à l'expédition	<p><b>Par mesure et documentaire</b> <i>En cas de présence de lot prêts à être expédiés lors du contrôle, vérification de la teneur en sucre à l'expédition. Vérification de la conformité de taux de sucre des lots expédiés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enregistrement des taux</li> </ul>





CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES		Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP ABRICOT DES BARONNIES		Indice n°0	Page 17 sur 29

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P030	Types de conditionnements	<p><b>Visuel</b></p> <p><i>Vérification des contenants de commercialisation s'ils sont disponibles</i></p>		<p><b>Visuel</b></p> <p><i>Vérification de la conformité des contenants de commercialisation utilisés et de leur volume</i></p>
P031	Etiquetage	Sans Objet		<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification des étiquettes</i></p> <p>- Etiquettes</p>
P032	Registre d'entrée et de sortie	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op3 Registres		
P033	Déclaration récapitulative de commercialisation	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives		
P034	Déclaration préalable de non-intention de production et déclaration préalable de reprise d'activité	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives		



CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES		Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP ABRICOT DES BARONNIES		Indice n°0	Page 18 sur 29

## 5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur :

- ✓ décrivent les modalités générales de traitements des manquements constatés lors des contrôles internes réalisés par l'ODG et des contrôles externes réalisés par QUALISUD auprès des opérateurs ou de l'ODG.
- ✓ Précisent le répertoire de traitement des manquements applicables à tous les cahiers des charges.

Les tableaux suivants présentent le répertoire de traitement des manquements spécifiques au cahier des charges qui est appliqué par QUALISUD.

## 5.1. Production des abricots

Opérateur responsable : producteur ou producteur conditionneur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P001	Appartenance à l'aire géographique	Outil de production hors de l'aire géographique	Habilitation	Non	Refus d'habilitation			
		Certaines unités culturales sont situées hors de la zone géographique	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Nouvelle parcelle hors de l'aire géographique	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée et suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P002	Altitude des parcelles	Altitude de toutes les parcelles non conforme	Habilitation	Non	Refus d'habilitation			
		Altitude non conforme sur certaines	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Altitude des parcelles non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe de la parcelle concernée	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe de la parcelle concernée et suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P003	Variétés	Variété non autorisée	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Variété non autorisée	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturelle concernée	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur du retrait de l'unité culturelle de l'IGP	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturelle concernée et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P004	Densité de plantation	Densité non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur du retrait de l'unité culturelle de l'IGP	Refus d'habilitation	
		Densité non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturelle concernée	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur du retrait de l'unité culturelle de l'IGP	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturelle concernée et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P005	Entrée en production	Entrée en production avant l'âge requis	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur du retrait de l'unité culturelle de l'IGP	Refus d'habilitation	
		Entrée en production avant l'âge requis	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturelle concernée	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturelle concernée et suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation



Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P007	Taille annuelle	Absence de taille annuelle	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée et suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
P008	Entretien des sols	Entretien du sol non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)
P009	Désherbage des sols	Désherbage chimique non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)
P010	Couverture hivernale des sols	Absence de couverture hivernale des sols / travail du sol pendant la période de couverture	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)
P011	Fertilisation	Quantité totale et/ou fractionnement de l'apport azoté non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)
P012	Surface en infrastructures	Surfaces en infrastructures agro-écologiques insuffisantes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
	agro-écologiques	Surfaces en infrastructures agro-écologiques insuffisantes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)
P013	Nichoirs	Absence de nichoirs / Nombre de nichoir insuffisant par rapport à la surface	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Absence de nichoirs / Nombre de nichoir insuffisant par rapport à la surface	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)
P014	Couleur de fond à la récolte	Récolte non réalisée à maturité	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
P015	Contenants de récolte	Contenants non autorisés	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Contenants non autorisés	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P016	Rendement	Rendement moyen supérieur aux exigences du cahier des charges	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des lots concernés (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des lots concernés et suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P017	Identification du lot	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op5 Traçabilité						
P018	Identification des fruits issus de variétés pollinisatrices	Mélange des fruits issus de variétés pollinisatrices et de fruits IGP	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P019	Déclaration de récolte récapitulative	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives						
P034	Déclaration préalable de non-intention de production et déclaration préalable de reprise d'activité	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives						

## 5.2. Tri, calibrage et conditionnement des abricots

### Opérateur responsable : producteurs-conditionneurs et les conditionneurs

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P003	Variétés	Variétés non conformes	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P017	Identification du lot	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op5 Traçabilité						
P020	Délai de mise en chambre froide	Délai de mise en chambre froide non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P021	Température en chambre froide	Température de stockage en chambre froide non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P022	Délai de commercialisation sans passage en chambre froide (commercialisation aux consommateurs)	Non-respect du délai maximal de commercialisation sans passage en chambre froide	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)



Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P023	Origine des fruits	Fruits non originaires d'un producteur habilité	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P024	Couleur de fond à l'expédition	Procédure d'agrèage absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Procédure de tri et agrèage absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du signe du lot (Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur)	Retrait du bénéfice du signe du lot et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Enregistrements de tri et agrèage incomplets ou absents	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné (contrôle supplémentaire)
		Couleur des fruits non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P025	Pourcentage de surimpression	Procédure d'agrèage absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Procédure de tri et agréage absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du signe du lot (Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur)	Retrait du bénéfice du signe du lot et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Enregistrements de tri et agréage incomplets ou absents	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné (contrôle supplémentaire)
		Pourcentage de surimpression non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P026	Calibres	Procédure de calibrage absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Procédure de calibrage absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du signe du lot (Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur)	Retrait du bénéfice du signe du lot et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Absence de calibrage	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Calibrage non conforme	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P027	Catégories de fruits	Catégorie non autorisée identifiée en IGP	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P028	Délai entre la récolte et l'expédition finale	Délai supérieur aux exigences du cahier des charges	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P029	Teneur en sucre à l'expédition	Teneur en sucre non conforme	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P030	Types de conditionnements	Conditionnements prévus non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Conditionnements non conformes	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P031	Etiquetage	Non-respect des règles d'étiquetage	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P032	Registre d'entrée et de sortie	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op3 Registres						
P033	Déclaration récapitulative de commercialisation	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives						
P034	Déclaration préalable de non-intention de production et déclaration préalable de reprise d'activité	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives						



CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES		Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP ABRICOT DES BARONNIES		Indice n°0	Page 29 sur 29

### 5.3. ODG

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P003	Variétés	Absence de procédure de sélection des variétés autorisées	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Évaluation documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis	Refus de certification	
		Procédure de sélection des variétés autorisées non à jour	Suivi	Oui	Avertissement	Évaluation documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis	Évaluation supplémentaire (lors de l'évaluation supplémentaire)	Suspension de certificat (évaluation supplémentaire)
		Absence de la liste des variétés sélectionnées	Suivi	Oui	Avertissement	Évaluation documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis	Évaluation supplémentaire (lors de l'évaluation supplémentaire)	Suspension de certificat (évaluation supplémentaire)